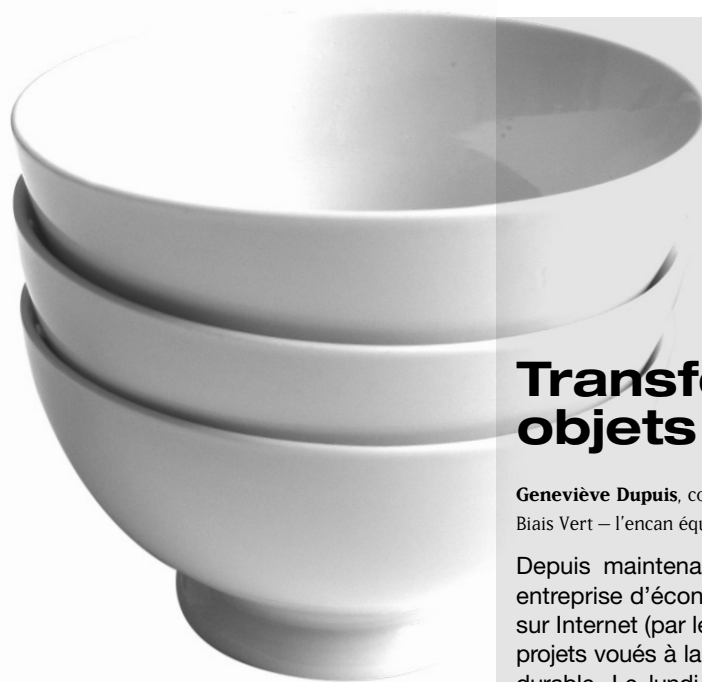


le Bulletin 2,95 \$ D'INFORMATION

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

VOLUME 10 , N° 4 , SEPTEMBRE 2006



Transformez vos vieux objets en trésors !

Geneviève Dupuis, coordonnatrice

Biais Vert – l'encan équitable

Depuis maintenant deux ans, Biais Vert – l'encan équitable, une entreprise d'économie sociale, utilise la vente d'objets aux enchères sur Internet (par le biais d'eBay) pour financer des organismes et des projets voués à la protection de l'environnement et au développement durable. Le lundi 19 juin dernier, grâce au travail acharné de nombreuses personnes et au soutien financier de quelques partenaires, dont la caisse populaire Desjardins de Saint-Dominique et la Ville de Québec, Biais Vert a célébré l'ouverture de ses portes au public.

Le fonctionnement de Biais Vert est simple. Dans un premier temps, les gens viennent à notre comptoir, situé au 870, avenue de Salaberry à Québec, avec un objet destiné à la vente. Notre personnel évalue alors la valeur de l'objet. Si cette valeur est estimée à plus de 25 \$, l'objet sera mis aux enchères sur Internet. S'il est vendu, l'argent obtenu sera retourné au client, moins une légère cote prise par Biais Vert. Si l'objet n'est pas vendu, la personne pourra venir le reprendre sans aucuns frais. De même, Biais Vert accepte en tout temps les dons en objets de toutes sortes.

La création de cet organisme vient du constat que les sources de financement pour les organismes en environnement sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus sollicitées. À cet égard, l'autofinancement apparaît comme une solution à mettre de l'avant. L'ensemble des profits réalisés par Biais Vert sera redistribué à des organismes et à des projets voués à la protection de l'environnement et au développement durable. Ainsi, en apportant vos vieux objets chez Biais Vert – l'encan équitable, vous viderez vos placards, vous ferez de l'argent et vous aiderez l'environnement! ♻️

Vous pouvez joindre Biais Vert – l'encan équitable aux coordonnées suivantes:

870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

Tél. : (418) 780-7241

Courriel : info@biaisvert.com

Magasin virtuel sur eBay (en anglais) : <http://stores.ebay.com/Enviro-fund-Community-Store>

SOMMAIRE

- ◎ Transformez vos vieux objets en trésors ! 1
- ◎ Les grands projets au Québec 2
- ◎ Le développement durable 5
- ◎ Scotobiologie 6
- ◎ L'affaire est dans l'sac ! 8
- ◎ Poursuite du projet : Dans Portneuf, ma part, je la fais ! 11
- ◎ Deux nouveaux sentiers de randonnée aménagés par la CAPSA 12
- ◎ La région de la Capitale-Nationale : un pôle d'excellence en recherche et développement en foresterie 13
- ◎ Le Feuillet express de l'Association forestière Québec métropolitain 14
- ◎ Bois brûlés : optimiser la récupération en conservant la biodiversité 15

LE BULLETIN D'INFORMATION

– Coordination –

Marie-Hélène Mercier

Lily-Pierre Lacerte

– Collaborateurs pour ce numéro –

Thomas Duchaine • Laurent Jodoin

Alexandre Turgeon • Bert Klein

Andréanne Beaulieu • Jean-Michel Pépin

Lily-Pierre Lacerte • Chantal Leblanc

Audrée Morin • Véronique Audet

– Révision linguistique –

Natacha Auclair

– Conception graphique –

Corsaire design

info@corsairedesign.com

– Date de tombée des textes et publicités –

10 novembre 2006

Conseil régional de l'environnement-

région de la Capitale nationale

(CRE-Capitale nationale)

870 Salaberry, bureau 312

Québec, Qc, G1R 2T9

Téléphone: (418) 524-7113

Télécopieur: (418) 524-4112

Courriel: info@cre-capitale.org

Ce bulletin est reproduit par Corsaire design et le Centre de services en développement durable (CSDD) sur photocopieur numérique Canon et est imprimé sur du papier recyclé de marque Rockland contenant 30% de fibres post-consommation.

*Photo de la page couverture:
Biais vert: L'encan équitale*

Les grands projets au Québec: de l'immobilisme au mouvement

Thomas Duchaine, chargé de projet

Vivre en Ville

Depuis quelque temps, certaines voix s'élèvent sur la place publique afin de dénoncer un danger (grave) qui guette le Québec, soit celui de sombrer dans l'immobilisme en matière de développement et de réalisation de grands projets. La cause? L'obstruction quasi systématique de groupes de pression, souvent composés d'organisations environnementales ou communautaires ou tout simplement de regroupements de citoyens aux horizons et vocations multiples.

Louis-Gilles Francoeur traite plusieurs aspects de cette question dans son article *Obstruction systématique ou licence généralisée?* (Le Devoir, édition du vendredi 9 juin 2006). Je souhaiterais y ajouter quelques éléments.

D'abord, il faut avouer qu'il est surprenant de voir apparaître cette rhétorique de victimisation des grands acteurs économiques (privés ou publics) sur la place publique. C'est un peu le monde à l'envers. Faut-il en déduire que, dans leur perspective, le développement du Québec d'hier passait nécessairement par la construction d'une centrale au gaz ou le déménagement d'un casino? Que le développement du Québec de demain doit nécessairement passer par la construction de grands barrages sur les dernières grandes rivières vierges et de condominiums de luxe dans les parcs nationaux? Ou encore par le prolongement d'autoroutes, l'installation d'infrastructures de transport et d'entreposage de gaz dans la vallée du Saint-Laurent et l'exploitation pétrolière des fonds marins du golfe? Que sans ces projets et d'autres encore, le Québec sombrera dans un immobilisme honteux et que l'épanouissement de la société québécoise en souffrira?

Permettez-moi d'en douter. Permettez-moi même de croire que cette diatribe contre certains groupes traduit un malaise évident devant l'idée de devoir justifier un projet en fonction de critères plus larges que la rentabilité financière ou la génération de croissance économique. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les groupes de pression expriment un sentiment très palpable dans la population, c'est-à-dire un ras-le-bol généralisé à propos d'un développement à la pièce qui ne s'inscrit pas dans une vision originale reposant sur des valeurs fondamentales, d'un développement qui ne répond pas aux besoins réels des populations locales et qui ne respecte pas le milieu naturel. Ces groupes sont la voix d'une population qui se sent muselée par des médias de moins en moins objectifs, des mécanismes de consultation du public qui ne sont que poudre aux yeux et des gouvernements qui subissent la forte influence de divers lobbys. Nous ne sommes pas en plein syndrome du « pas dans ma cour »: nous sommes dans l'affirmation du « n'en jetez plus, la cour est pleine »!

Pour moi, la réaction de ces groupes symbolise non pas l'immobilisme, mais le mouvement. Un mouvement dans lequel la majorité de la population, par l'entremise de ces groupes, entraîne le Québec tout entier vers une « nouvelle » conception du développement. Un développement viable¹ qui correspond aux intérêts réels d'une société entière et non plus seulement aux impératifs étroits des tenants d'un marché hors de contrôle. D'ailleurs, des projets qui s'inscrivent déjà dans cette veine émergent, comme celui du territoire du Massif dans Charlevoix, projets qui vont de l'avant, non sans peine, mais pas pour les mêmes raisons cette fois.

¹ L'expression « développement viable » est utilisée en remplacement de l'expression « développement durable » qui est récupérée à outrance et pratiquement galvaudée. C'est aussi le terme qui exprime le mieux ce concept tout en évitant le maximum de contradictions.

La population du Québec, à l'instar de plusieurs autres sociétés dans le monde, a soif de changements, mais pas n'importe lesquels. J'ose croire que la population du Québec ne veut plus du gaspillage des ressources communes (naturelles et financières) engendré par certains grands projets publics et ne veut plus de l'arrogance et de la futilité de certains projets privés. La population du Québec a soif d'une modernité basée sur des idéaux qui s'expriment dans des projets qui laissent place aux énergies, aux technologies et aux techniques respectueuses de l'environnement, des projets qui s'appuient sur la protection et le respect de la biodiversité et sur la recherche fondamentale afin de mieux connaître et comprendre notre planète. La société regorge d'organisations et d'individus qui ont des solutions alternatives à proposer, solutions qui sont souvent évincées des discours officiels ou discréditées sans débat lors des consultations. Il est temps maintenant d'écouter ce qu'ils ont à offrir, puisque les grands acteurs économiques sont à court d'idées rassembleuses.

Pour des décideurs courageux, l'occasion est belle de s'appuyer sur cette énergie et de commencer les réformes qui s'imposent, entre autres réformer le système d'appel d'offres public qui place les soumissionnaires en situation de concurrence absurde au détriment de la qualité des projets, réformer les mécanismes de consultation de la population qui sont souvent bâclés et appliquer rigoureusement des lois et règlements en matière d'environnement.

Ce virage s'inscrit dans un changement à long terme et ne se fera pas sans heurts, car il signifie la fin d'un règne pour certains puissants. La résistance au changement est une constante dans l'Histoire, mais les intérêts aujourd'hui en jeu sont plus lourds de sens que jamais auparavant. Nous assistons aux débuts d'une bataille d'influence qui sera longue et coûteuse. ☞

Les grands projets au Québec : la cohérence de ses convictions

Laurent Jodoin, Ingénieur junior et étudiant à la maîtrise en philosophie
Vivre en Ville

Les jeunes libéraux du Québec viennent de voir rejeter leur proposition visant à encadrer les grands projets de développement. Mais quels acteurs de ces projets visait-on, et surtout quel développement ? Au risque de stéréotyper le débat, il faut rappeler l'importance de considérer l'ensemble des impacts d'un projet et d'analyser sous cet angle les raisons d'un éventuel refus.

Il importe ainsi de distinguer le type de projet avant d'y associer une quelconque forme d'immobilisme, car les objectifs poursuivis par un projet, et conséquemment ses contraintes inhérentes, peuvent être de plusieurs ordres : économique, environnemental, social, technologique, etc. Or, l'adhésion populaire est tributaire non seulement des considérations élargies par rapport aux portées d'un projet, mais aussi aux visées prioritaires de celui-ci. Autrement dit, il faut s'attendre à une certaine opposition de la population si ce qu'on lui propose se limite, par exemple, au profit de certains promoteurs. Le Suroît aurait pollué, le déplacement du Casino aurait créé une pression sociale, la vente du Mont Orford risque de défigurer un patrimoine naturel. Donc, s'il y a une forme d'immobilisme au Québec, il concerne essentiellement les projets étriqués.

Il est paradoxal que ceux qui détiennent un large pouvoir de mettre à effet se disent « victimes » de ceux qui en ont moins. Cette victimisation est d'ailleurs apparentée à une déresponsabilisation devant les enjeux globaux d'une société. Et cette déresponsabilisation désengage les décideurs de leurs décisions et de leur manque de leadership. Si les différents groupes à vocation sociale se font ostensibles, c'est que bien souvent

leur pouvoir se limite à celui d'investir la place publique pour instaurer un débat, pour sensibiliser, éduquer. Il est possible que le déséquilibre du pouvoir se traduise par un déséquilibre médiatique. Mais il est tout à fait ridicule de croire que le promoteur n'a de comptes à rendre qu'à ses actionnaires, comme le laisse entendre le chef du patronat M. Kelly-Gagnon. Comme le rappelait récemment M. Jean-François Lisée, le gouvernement Charest a sciemment reculé sur plusieurs projets (douteux) qu'il proposait, a démantelé les institutions permettant les investissements étrangers et poursuit l'immobilisme étatique en ce qui a trait à l'inventivité – notamment avec la *Quasiturbine* (moteur révolutionnaire d'origine québécoise).

L'utilisation des institutions collectives – l'État dans bien des cas – est parfois le seul moyen d'atteindre des résultats œcuméniques et concertés face aux enjeux globaux. En basant uniquement l'existence d'un projet sur une contribution individuelle, on assiste à des bénéfices essentiellement à l'échelle de l'individu. De sorte que le caractère eudémoniste de l'action s'applique à un *retour sur soi* plutôt qu'à une *projection sur autrui*; autrement dit, point d'altruisme dans la démarche.


suite page 4

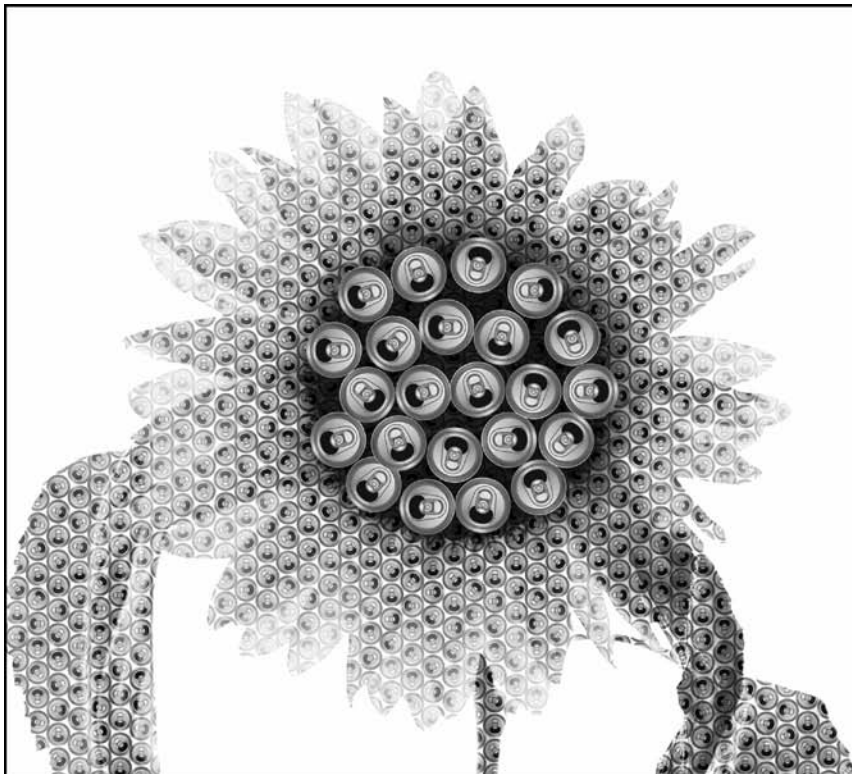
En outre, les accomplissements dans une telle optique sont restreints si l'émergence collective de l'action individuelle est insuffisante; en d'autres termes, l'union fait la force. Et ceci peut être fait par le truchement de l'état. L'acte individuel visant un meilleur environnement est souvent dilué dans l'effet collectif qu'il produit et, par la suite, dans ses bénéfices collectifs. C'est pourquoi, en général, il est si difficile de choisir le transport en commun plutôt que la voiture, et que la culpabilité reste limitée lorsque l'on ne recycle pas. L'individu d'une collectivité devrait donner plus qu'il ne reçoit pour que la collectivité reçoive plus qu'elle ne donne. À condition de ne pas borner la collectivité à l'unique présent.

Par ailleurs, la protection de l'environnement peut très bien être l'affaire des individus de par une prise de conscience de leurs intérêts immédiats à le faire. Mais c'est non seulement faire de passivité vertu, mais c'est aussi et surtout considérer l'homme comme un facteur causal limité dans le temps et dans l'espace. Or, les moyens techniques actuels permettent de modifier considérablement le paysage de l'homme et ce, pour l'acteur immédiat mais aussi pour ses descendants. En effet, M. Hans Jonas parle d'une nouvelle «vulnérabilité» de la nature face au pouvoir technique de l'homme. Il s'agit alors d'élargir l'éthique du «ici maintenant» pour se pencher sur les effets à long terme de nos actes. Il est fort à parier – à espérer – que chaque projet dans un proche avenir inclura dans son cahier des charges des contraintes environnementales. Au même titre que la sécurité, sauf qu'il s'agit plutôt ici, par analogie, d'une ceinture de sécurité pour des gens qui ne sont

pas encore nés. Il est alors justifié de considérer ses actes en fonction d'un certain pouvoir prédictif, lesquels sont susceptibles de porter à large échelle en présentant une sorte de «taxe sans représentation» pour les générations futures.

Or, les groupes ou organismes communautaires ou à vocation sociale, ou plus péjorativement de pression, ont un rôle à jouer dans l'organisation sociale. En effet, dans une démocratie bipartite comme aux États-Unis, on assiste à une polarisation de la population et à ce que Tocqueville appelle la «tyrannie de la majorité». Dans une démocratie pluripartite telle le Canada, on assiste généralement à une représentation limitée de la population où la majorité absolue n'a pas voté pour le parti au pouvoir. Par ailleurs, comme le souligne M. Louis-Gilles Francoeur, ces démocraties ont engendré une technocratie qui n'a d'égale que l'hégémonie de ses experts. Churchill ne disait-il pas que la démocratie est le pire des systèmes hormis tous les autres? De là l'importance d'accorder une voix aux groupes engagés, qui devraient être jugés davantage sur leur message que leur effectif (ou *membership*).

Les relations de pouvoir, donc, ne devraient pas être travesties et appliquées à mauvais escient, car la démocratie telle que nous la connaissons, paradoxalement, caresse l'élitisme. Argumenter ou imposer? La société québécoise, quoiqu'encore maladroite dans ses débats, semble bénéficier de la croissante diffusion de l'information et concentrer son «immobilisme» aux projets qui la ferait reculer. 



**Chaque
geste
compte**

...



Le développement durable

Alexandre Turgeon, directeur général
CRE-Capitale nationale

Qu'est-ce que le développement durable ? La définition claire et simple de la Commission Bruntland émise en 1987 reste toujours d'actualité : « *un développement qui répond au besoin du présent, sans compromettre celui des générations futures de répondre aux leurs* ».

Le développement durable n'est donc pas un lieu de compromis d'intérêts divergents, mais plutôt, comme le suggèrent les termes anglais « sustainable development », un développement qui tient compte de la capacité de support et de renouvellement des écosystèmes et des ressources. La définition du développement durable fait aussi appel à l'équité dans l'utilisation des ressources entre les peuples et entre les générations. On dira donc d'un développement (ou d'un mode de consommation) qu'il est durable s'il est reproductible par tous les habitants de la planète et se, en perdurant dans le temps.

Il est convenu que nous, les Nord-Américains, avons dépassé de beaucoup cette capacité de support. Notre niveau de consommation, en particulier énergétique, est non seulement inéquitable envers les autres habitants de la planète, mais il est aussi dommageable parce qu'il entraîne des conséquences négatives sur le plan environnemental à l'extérieur de notre continent. Ce niveau de consommation est enfin irresponsable parce :

- qu'il ne permettra pas aux générations futures de jouir des mêmes avantages que ceux qu'ont eus les générations actuelles et passées ;
- qu'il menace de disparition des millions d'espèces animales et végétales ;
- qu'il met aussi en danger l'espèce humaine.

Si tous les humains aspiraient au style de vie des pays industrialisés, il faudrait cinq planètes terre afin d'assurer, de manière soutenable à long terme, nos besoins en air, sol, eau, énergie, etc.

Serge Ansermet, secrétaire régional du WWF Vaud
<http://www.commentaires.com/articles-36.html>

Pour agir de façon responsable vis-à-vis des autres peuples et des générations futures, le développement durable commande que l'on restreigne notre niveau de consommation. Cela signifie donc qu'il faut poursuivre le virage pour revoir non seulement nos habitudes individuelles et collectives, mais aussi que l'on révisé nos modes de production et de

distribution pour que ceux-ci génèrent moins d'impacts. Il faut donc continuer, entre autres, à favoriser le recyclage, la récupération et la valorisation, utiliser des moyens de transport écologiques comme l'autobus, la marche et le vélo, aménager le territoire de manière plus compact autour de noyau de services et des infrastructures de transport en commun et enfin obliger les entreprises à être respectueuses non seulement de l'environnement, mais aussi des principes du développement durable.

Le gouvernement du Québec devrait adopter au printemps prochain, la loi sur le développement durable. Cette loi obligera tous les ministères à revoir leurs pratiques, programmes et politiques pour s'assurer qu'ils intègrent les principes du développement durable. C'est donc l'ensemble de nos actions et de nos comportements qui seront bientôt touchés par cette loi nécessaire. 📧

L'Arche écologique de Château-Richer est un organisme à but non lucratif qui a comme mission de développer un « écolieu ».

Nous sommes à la recherche de candidats pour pourvoir à des postes au sein du conseil d'administration. Les personnes que nous recherchons n'ont pas besoin d'une très grande disponibilité, mais doivent avoir de l'intérêt pour l'environnement et pour ce projet écologique porteur d'avenir.

Vous êtes les bienvenus pour assister et participer à notre prochaine séance ; contactez-nous pour en savoir plus. Nous vous présenterons le projet et vous serez à même de constater les travaux réalisés jusqu'ici sur le site. **Vous pourrez aussi signifier, si c'est le cas, votre intention de vous joindre au conseil actuel.** 📧

Pour plus d'information, visitez notre site Internet au www.archeecologique.org. Vous y trouverez une carte qui indique comment se rendre sur les lieux.

Bienvenue à toutes et à tous !

Denis Jobin pour l'Arche écologique de Château-Richer
(418) 380-7463 ou (418) 951-1028

Scotobiologie

Biologie de la noirceur ou écologie de la nuit

Bert Klein, administrateur
CRE-Capitale nationale

Le mot « scotobiologie » a été proposé en 2002 par le professeur Tony Bidwel de l'Université Queens pour nommer l'étude des systèmes biologiques qui dépendent de la noirceur pour un fonctionnement normal, par analogie avec « photobiologie » (qui dépend de la lumière). « Scoto » vient du mot grec signifiant « noirceur ».

Depuis quelques années, la pollution lumineuse est de plus en plus souvent abordée dans les médias. Entre autres, les astronomes se plaignent du fait qu'avec la pollution lumineuse, la Voie lactée et les autres étoiles sont de moins en moins visibles, mais la pollution lumineuse a aussi des incidences majeures sur différentes facettes des écosystèmes.

Le développement de beaucoup d'organismes, comme les plantes et les algues et surtout dans les régions tempérées, varie d'une saison à l'autre, car la majorité de ces organismes ont des pigments spéciaux pour détecter la longueur de la nuit. Beaucoup d'organismes « mesurent » aussi la température. En combinant la longueur de nuit avec la température, ils peuvent différencier le printemps de l'automne: longue nuit et froid correspondent au printemps et longue nuit et chaleur relative indiquent l'automne. Ainsi, ces organismes sont capables de synchroniser leur cycle de vie avec le cycle annuel des saisons.

Les plantes « à journées courtes » sont en fait des plantes « à nuits longues » et les plantes « à journées longues » sont des plantes « à nuits courtes », car c'est la longueur de la nuit qui est le facteur déterminant et non pas la longueur de la période de clarté. Les plantes à journées courtes fleurissent généralement en automne quand la longueur de la journée diminue. Les nuits longues induisent donc le début de la floraison et quand les nuits deviennent de plus en plus longues, le début du stade de dormance est déclenché, lequel permet aux plantes de résister aux rigueurs de l'hiver. Si les plantes à journées courtes/nuits longues sont illuminées, même pour une très courte période pendant la nuit, elles interprètent cette période comme étant deux nuits courtes. S'il y a une lumière constante pendant 24 h, les plantes répondent comme s'il n'y avait pas de nuit. Dans les deux cas, la floraison et le développement sont compromis. Les effets de l'illumination pendant plusieurs nuits successives sont cumulatifs; ils peuvent sérieusement affecter l'organisme et en empêcher le développement, la floraison et la dormance. Du coup, la survie des plantes à nuits longues est compromise.

Voici un exemple de l'effet néfaste de la lumière sur le cycle annuel d'une algue. Au laboratoire, nous avons découvert qu'une petite algue rouge, *Rhodochorton purpureum*, devient fertile seulement quand la durée des jours est courte. Pour vérifier la conformité de cette information avec la situation naturelle, nous avons effectué un suivi régulier de plusieurs endroits où cette algue est commune le long de la côte. Pendant l'été, aucune plante fertile n'a été observée. Pendant l'automne, dans tous les sites sauf un, des plantes fertiles

ont graduellement été observées et, finalement, 100 % des plantes sont devenues fertiles, sauf pour un site. Vers la fin de notre expérience, quand les journées étaient déjà très courtes en novembre, nous nous sommes rendu compte, en visitant en fin d'après-midi notre site expérimental dans lequel les plantes demeuraient non fertiles, qu'il y avait, à une centaine de mètres du site, un lampadaire allumé. Par la suite, nous sommes revenus pendant la nuit pour mesurer l'intensité lumineuse à l'endroit où se trouvaient nos algues; la luminosité était faible, mais plusieurs fois plus forte que le seuil de détection de cette espèce...

Les oiseaux subissent aussi des pertes importantes dues à la pollution lumineuse. On observe une augmentation considérable du nombre d'infrastructures hautes souvent très illuminées comme des bâtiments, des cheminées, des éoliennes, des pylônes électriques ou des tours de télécommunication. Les oiseaux sont désorientés par les lumières vives: soit ils volent vers elles, soit ils ne sont pas capables de voir les structures qui se trouvent derrière elles, comme les parties d'un bâtiment autour de fenêtres éclairées. Pendant leur migration, plus de 100 millions d'oiseaux entrent en collision avec ces structures et meurent chaque année en Amérique du Nord. De même, des milliers d'oiseaux meurent à cause de collisions pendant de courts vols dans leur région de nidification ou d'hibernation. Les oiseaux qui survivent à ces accidents sont souvent attrapés par des oiseaux de proie et les charognards ont tendance à se rassembler près de structures portant des lumières vives. Les routes de migration peuvent être modifiées à cause des sources lumineuses. Les oiseaux ne se perdent pas nécessairement et ils arrivent souvent au bon endroit, mais leur trajectoire est plus longue et ceci réduit leurs chances de survie ou de reproduction. Beaucoup d'espèces affectées montrent un déclin de leur population et plusieurs sont en péril.

Le comportement de beaucoup d'animaux, incluant des mammifères, des amphibiens et des insectes, peut être sérieusement affecté par la pollution lumineuse. Les comportements de chasse et de reproduction des carnivores peuvent être altérés, comme le comportement des grenouilles, des salamandres et d'autres amphibiens nocturnes. Les cycles d'activité et les interactions sociales des amphibiens nocturnes sont seulement efficaces dans des conditions de très faible luminosité et ils sont très susceptibles d'être perturbés par la lumière artificielle des parcs urbains, des jardins et des talus de routes, entre autres.

Les impacts de la pollution lumineuse sont aussi considérables au niveau des écosystèmes. La perturbation des cycles de vie des plantes et des animaux à l'intérieur d'un écosystème peut influencer la survie des membres de ce même écosystème qui

de la santé et interrompt les cycles hormonaux diurnes, ce qui se traduit par des perturbations émotionnelles, physiques et psychologiques.

Si nous continuons à ignorer les preuves qui s'accumulent par rapport aux perturbations de plus en plus évidentes, la pollution lumineuse peut devenir un problème écologique majeur, y compris pour la santé humaine. L'aspect encourageant de cette problématique est que la pollution lumineuse n'est pas nécessaire et peut facilement être contrôlée. Bien sûr, les lumières sur les hautes structures servant à prévenir les collisions d'avions sont essentielles, mais leurs effets nocifs peuvent être réduits en utilisant des couleurs particulières ou en les faisant clignoter. La pollution lumineuse provenant de l'intérieur des bâtiments peut être réduite par des rideaux ou des stores et les lumières dans les tours à bureaux peuvent être éteintes. L'éclairage extérieur des bâtiments, des monuments, des statues et des panneaux publicitaires, entre autres, devrait éclairer vers le bas et il pourrait être réduit de manière significative sans perdre de son efficacité. L'utilisation d'un éclairage vers le haut est une des sources principales de la pollution lumineuse. Une bonne réduction de cette pollution peut aussi être obtenue par l'utilisation de réflecteurs et d'abat-jours qui empêchent la diffusion et orientent la lumière là où elle est requise. Des lampadaires bien conçus peuvent ainsi éclairer la route sans qu'il y ait de pollution lumineuse vers le ciel: par exemple, une grande partie des lampadaires récents du Vieux Québec n'ont pas d'abat-jour et contribuent d'une manière importante à la pollution lumineuse. Finalement, la réduction de la pollution lumineuse diminue aussi les impacts environnementaux reliés à la génération d'électricité. ☒

Adapté de BIDWELL, T. et P.GOERING (2004) « Scotobiology – the Biology of the Darkness » Global Change Newsletter 58, pp. 14-15.
www.igbp.kva.se/uploads/NL_58_6.pdf

Information supplémentaire sur la pollution lumineuse et les effets de pollution lumineuse sur l'écosystème:

Ecology of the Night Symposium, 2003. www.muskokaheritage.org/ecology-night/index.asp

Pollution lumineuse mondiale: www.lightpollution.it/indexen.html

CINZANO, P., F. FALCHI, C. D. ELVIDGE (2001) « The First World Atlas of the Artificial Night Sky Brightness », *Monthly Notices of the Royal Astronomical Society*, pp. 328, 689-707.
<http://deborapd.astro.it/cinzano/download/0108052.pdf>

ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA – Pollution lumineuse. <http://calgary.rasc.ca/lp/>

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL NOCTURNE (France):

<http://astrosurf.com/anpcn/association/>

© Royal Astronomical Society, reproduit de Monthly Notices of the RAS, avec la permission de Blackwell Science



Distribution et intensité des sources lumineuses artificielles pendant la nuit en Amérique du Nord (P. CINZANO, F. FALCHI (Université de Padova), C. D. ELVIDGE (NOAA National Geophysical Data Center, Boulder))

ne sont pas directement affectés par la lumière nocturne. À plus grande échelle, les perturbations subies à un endroit peuvent avoir des répercussions sur de très grandes distances. Par exemple, les oiseaux migrateurs, qui sont très sensibles à la pollution lumineuse, font partie de deux (ou plusieurs) écosystèmes situés très loin l'un de l'autre; si la communauté est perturbée par la pollution lumineuse dans l'un des écosystèmes, les perturbations locales qui affectent la survie ou le comportement peuvent causer des impacts écologiques majeurs dans l'autre écosystème. La pollution lumineuse des villes et des autoroutes est assez diffuse pour affecter de très grands territoires et son influence sur les organismes peut perturber l'équilibre des communautés locales et ainsi l'intégrité de populations entières.

La santé humaine est plus perturbée par la pollution lumineuse qu'on ne le reconnaît généralement. Comme pour les autres mammifères, la balance hormonale, la physiologie et le comportement des humains ont évolué par rapport à un cycle jour/nuit. Le fonctionnement normal du cycle dormir/veiller, des cycles hormonaux, du système immunitaire et de plusieurs autres processus biochimiques dépendent de l'alternance journalière jour/nuit. Par exemple, le système immunitaire est plus actif et la production des anticorps est plus forte pendant la journée pour protéger le corps contre les invasions. Pendant la nuit, les cellules qui s'attaquent aux tumeurs et aux invasions établies sont plus actives. L'exposition à la pollution lumineuse perturbe les différents processus immunitaires au détriment



Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale remercie la Ville de Québec pour sa contribution à cette publication.

L'affaire est dans l'sac!

Lily-Pierre Lacerte, chargée de projet
CRE-Capitale nationale

Un sac pour un litre de lait, un sac pour un paquet de gommes, un sac pour une paire de bas : la quantité de sacs de plastique que nous utilisons est affolante. Chaque année, les Québécois consommeraient environ deux milliards de sacs de plastique pour satisfaire leurs besoins¹. Un sac typique, généralement constitué de polyéthylène, a une durée d'utilisation estimée à 20 minutes (le temps de transporter les achats du magasin vers le domicile) et finit ensuite à la poubelle. Qui plus est, il peut mettre jusqu'à 450 ans à se dégrader dans l'environnement.

Ces simples statistiques devraient nous faire l'effet d'une claque au visage et nous faire nous empresser à opter pour une solution de rechange, mais laquelle ? On parle de sacs de papier, de sacs biodégradables, de sacs réutilisables ou de bacs de plastique; avec toutes ces options qui s'offrent à nous, serions-nous en train d'assister à la fin du règne du bon vieux sac de plastique ? Peut-être, mais il semble qu'il reste beaucoup de travail à faire...

Plastique ou papier?

Cette question, nous l'entendons souvent à l'épicerie. Les citoyens considèrent le sac de papier comme étant préférable au sac de plastique d'un point de vue environnemental. À première vue, le papier se recycle alors que le plastique représente pour la majorité d'entre nous un produit nocif pour l'environnement. Examinons cette question plus en profondeur et en fonction d'autres critères environnementaux.

Étonnamment, la fabrication du sac de papier est plus nuisible que celle du sac de plastique. Elle nécessite plus de matériaux, demande plus d'énergie, émet plus de contaminants dans l'air et dans l'eau, émet plus de gaz à effet de serre (GES) et participe à l'acidification atmosphérique et à l'eutrophisation^{2,3}. L'impact environnemental du sac de plastique se retrouvant dans un site d'enfouissement sanitaire serait relativement faible puisque ses composants sont inertes et non réactifs⁴. À l'opposé, la décomposition des sacs de papier enfouis générerait plus de GES⁵. Par contre, les sacs de plastique, facilement dispersés par le vent, constituent une nuisance visuelle et peuvent causer des préjudices à la faune marine et ailée.

À la maison, le sac de plastique peut, à condition qu'il ne soit pas percé, remplacer d'autres sacs comme le sac à poubelle. Pour sa part, le sac de papier n'est souvent employé qu'une seule fois. Néanmoins, ce dernier peut être recyclé et posséder une bonne valeur de revente sur les marchés de la récupération, contrairement aux sacs de plastique récupérés dont le marché semble quasi inexistant en Amérique du Nord. Selon Recyc-Québec, l'utilisation du sac de plastique devrait être préférée à celle du sac de papier, pour autant que

l'on encourage son réemploi et son recyclage⁶. Tout compte fait, par rapport à presque tous les facteurs étudiés, le sac de papier semble arriver bon dernier quant à son rendement environnemental.

Les sacs biodégradables : la solution miracle ?

Comme autre solution de remplacement à l'utilisation du sac de plastique, des manufacturiers ont graduellement introduit des sacs dits « biodégradables » sur le marché. Qu'en est-il vraiment de ces fameux sacs ? Sont-ils réellement biodégradables ? Visiblement, ce qualificatif a été employé à toutes les sauces et souvent à tort ces dernières années. Les sacs que proposent certains magasins à leurs clients seraient plutôt des sacs « dégradables », avance l'*American Society for Testing and Materials* qui a développé une norme sur les appellations relatives aux plastiques généralement acceptée en Amérique du Nord⁷. Selon elle, les sacs dégradables regrouperaient les sacs oxobiodégradables (ou oxodégradables), les sacs biodégradables et les sacs compostables. Il

importe de faire la différence entre ces types de sacs puisque leur dégradation n'est pas la même.

Sans entrer dans les détails, certains de ces sacs dégradables sont constitués de plastique auquel a été ajouté un additif qui fait éclater la matière. Sous l'action de la chaleur et des rayons ultraviolets, le plastique se désagrège ensuite en milliers de petites particules dont les effets sur l'environnement restent inconnus. L'additif



© Lily-Pierre Lacerte

La durée d'utilisation d'un sac de plastique est d'environ 20 minutes, alors qu'il peut prendre 450 ans à se décomposer dans l'environnement.

ajouté semble aussi demeurer dans le secret des dieux... Les autres sacs dégradables sont fabriqués à base d'amidon de maïs ou de pomme de terre et se dégradent complètement. Par contre, la culture du maïs est une culture intensive et qui peut être polluante à plusieurs égards. La décomposition de

ces sacs, étant donné qu'ils sont constitués de matière organique, libèrerait dans l'atmosphère des gaz à effet de serre. Toutefois, une fois décomposés, les sacs dégradables réintègrent les cycles de la nature et ne mettent que quelques mois à disparaître. Autre avantage souvent souligné dans la documentation, l'usage du sac dégradable inciterait les gens à faire du compost à domicile et faciliterait de collecte des matières putrescibles⁸. Malgré leur coût et les légers impacts que peut causer leur enfouissement, d'un point de vue environnemental, les sacs dégradables supplantent les sacs de plastique et de papier.

Bien que les sacs dégradables possèdent de nombreux avantages, leur utilisation n'encourage pas la réduction à la source qui demeure d'ailleurs le seul et unique moyen d'éviter tout impact sur l'environnement. Leur promotion envoie des messages contradictoires aux consommateurs : ceux-ci peuvent percevoir dans la dégradabilité la solution miracle à tous les problèmes causés par l'utilisation irréfléchie et irrationnelle des sacs de plastique, alors que ce n'est pas le cas. De plus, **l'utilisation de sacs dégradables ne nécessite aucun changement de comportement du consommateur**, d'autant plus qu'il peut être difficile pour les clients de les distinguer des sacs de plastique traditionnels. En quelque sorte, on peut dire que **l'emploi des sacs dégradables désresponsabilise carrément le citoyen**. Du point de vue du développement durable, le fait d'encourager les gens à jeter des sacs, dégradables ou non, n'est certainement pas l'issue la plus adéquate. Alors, si le sac dégradable n'apparaît pas comme la meilleure solution, quelle sera-t-elle donc ?

La priorité : la réduction à la source

La meilleure approche demeure la réduction à la source, c'est-à-dire de refuser les sacs qui nous sont offerts à la caisse, et ce, qu'ils soient en plastique, en papier ou dégradables. Les consommateurs « apathiques » à la cause de l'environnement



Le sac de coton réutilisable constitue la meilleure solution à la lutte aux sacs de plastique.

continueront de les accepter, surtout les sacs de plastique, car ils sont pratiques, facilement manœuvrables et, en plus, gratuits (en fait, ils se payent par des frais cachés dans le prix des biens vendus). Pour leur part, les consommateurs les plus sensibilisés ont déjà en leur possession des sacs réutilisables de tissu ou de plastique recyclé. Dans une optique d'analyse de cycle de vie, ces sacs constituent la solution la plus brillante à la chute du règne du sac de plastique⁸.

En revanche, on continue de nous offrir des sacs « jetables » dans tous les magasins que l'on fréquente. Ces sacs ne constituent pas le choix des clients, mais bien celui du détaillant. Celui-ci a donc un rôle primordial à jouer dans cette lutte aux sacs à usage unique. D'une part, il pourrait adopter le sac dégradable plutôt que le sac de plastique traditionnel, mais cette option est très onéreuse (3 à 10 fois plus chère)⁸. En effet, les sacs dégradables coûtent extrêmement cher à fabriquer et sont vendus à coût élevé aux commerçants. Ils ne sont donc pas très populaires.

D'autre part, les détaillants pourraient tout simplement bannir les sacs de plastique de leur commerce, comme c'est le cas de certaines chaînes en France. Le meilleur exemple est la chaîne E. Leclerc qui lançait en 1996 le concept du sac réutilisable à vie. À la place du sac de caisse traditionnel, on propose au client d'acheter, à un prix modique, voire symbolique, un sac plus grand, plus résistant et donc plus durable. Ce sac est échangé gratuitement chaque fois qu'il devient hors d'usage⁹. Puisque le sac de plastique « jetable » n'est plus offert par le commerçant, les clients doivent avoir en leur possession leurs sacs réutilisables faute de quoi, ils doivent en acheter d'autres.

Plus près de chez nous, la coopérative Mountain Equipment Co-op (MEC) incite fortement ses membres à ne pas utiliser de sacs de plastique par des messages, placés aux caisses, demandant au membre s'il a vraiment besoin d'un sac. Par ailleurs, MEC introduit graduellement dans ses magasins des sacs biodégradables pour les offrir à ses clients. Le coût de ces sacs est beaucoup plus élevé que celui des sacs de plastique ordinaires, mais leur achat s'inscrit dans les efforts déployés par la coopérative visant à minimiser l'impact environnemental de leurs opérations. De plus, pour chaque transaction pour laquelle un membre ne prend pas de sac, MEC remet 0,05 \$ à une cause environnementale¹⁰. Certes, ces mesures n'équivalent pas à un bannissement total des sacs à usage unique ; elles sont toutefois nettement innovatrices par rapport à celles d'autres commerces et il convient de saluer dignement la performance environnementale des magasins de MEC.

Des lois qui ont fait leurs preuves

Le bannissement et la taxation du sac jetable apparaissent comme des solutions favorisant l'adoption du sac réutilisable et durable. En Corse, après un référendum en 2003 visant à enrayer la distribution de sacs de plastique, tous les super-

suite page 10

marchés ont supprimé la distribution des sacs à usage unique. Ils proposent maintenant aux consommateurs un sac réutilisable consigné à vie à 1€ et un sac de papier vendu 0,08 €. La distribution de sacs de plastique traditionnels a diminué de 80 %. En Afrique du Sud, la nouvelle législation visant à protéger l'environnement a fait disparaître le sac de plastique des supermarchés et autres boutiques par une taxation qui est passée de 2 ¢ à 18 ¢. La production des sacs de plastique a diminué de 80 % à 90 %. Les fabricants n'ont donc guère eu le choix de jeter l'éponge.

Pour sa part, le gouvernement irlandais a introduit en 2002 une taxe sur les sacs de plastique. En effet, le pays a imposé un supplément de 0,15 € pour chaque sac de plastique fourni par les épiceries et autres magasins. Selon le ministère irlandais de l'Environnement, l'utilisation de sacs de plastique a diminué de près de 90 %¹¹. L'argent recueilli est versé à un fonds écologique servant à aider les centres de recyclage. Outre l'Irlande, la Corse et l'Afrique du Sud, le Japon et Taïwan ont eux aussi opté pour la méthode législative.

Et au Québec ?

Peut-être avez-vous signé la pétition qui circule sur Internet appuyant le projet de loi interdisant la distribution de sacs de plastique non biodégradables au Québec ? Si tel est le cas, vous faites partie des 110 000 personnes l'ayant fait. Il y a plus d'un an, M. Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, a déposé le projet de loi n° 390 interdisant la distribution de sacs non biodégradables¹². Bien qu'il ne soit pas parfait puisqu'il laisse place à la promotion du sac dégradé (qui n'est pas en soi la meilleure solution), ce projet de loi est adroit et constitue un premier pas dans la lutte aux sacs de plastique jetables.

D'ailleurs, l'ancien ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, n'a pas voulu appuyer le projet de loi n° 390. Il n'est d'ailleurs toujours pas adopté à ce jour. Les succès qu'ont connus l'Irlande et la Corse avec l'application de leur loi ne sont apparemment pas assez convaincants pour le gouvernement au pouvoir.

Souhaitons vivement que le nouveau ministre, M. Claude Béchard, veuille bien aller de l'avant avec ce projet...

En attendant, devant le manque de courage politique flagrant pour mettre en place des mesures toutes simples qui conduiraient pourtant à des résultats rapides dans cette bataille, la meilleure solution reste le sac réutilisable. Il apparaît urgent de développer le réflexe de toujours l'avoir sous la main. De cette façon, il nous sera facile de refuser tout sac offert par les caissiers et caissières qui, pour emballer nos achats, sont trop souvent « plus rapides que l'éclair » ! 📧

- 1 RECYC-QUÉBEC (2006)
- 2 ÉCOBILAN/PRICEWATERHOUSECOOPERS (2004) Évaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse Carrefour – *Analyse du cycle de vie de sacs de caisse en plastique, papier et matériau biodégradables*, étude réalisée pour le compte de Carrefour, revue critique réalisée par l'ADEME, 103 p.
- 3 FENTON, R. (1992) « Grocery Bag Comparaison Report, The Winnipeg Packing Project », Université de Winnipeg, dans *British Plastics Federation* (2003). www.bfo.co.uk/bpfissues/plastic_bag_tax_further_info.cfm
- 4 DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT HERITAGE AND LOCAL GOVERNMENT (1999) *Consultancy Study on Plastic Bags*, résumé des conclusions et recommandations Irlande. www.environ.ie
- 5 DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT AND HERITAGE (2002) *Plastic Shopping Bags – Analysis of Levies and Environmental Impacts*, Australie, 75 p.
- 6 RECYC-QUÉBEC (2004) *Sacs d'emplettes – Comparaison de leur impact sur l'environnement*, 20 p.
- 7 STAKOFSKY, A. (2002) *The Status of Degradable Plastics for Composting*, Biocycle, p 60-67.
- 8 RECYC-QUÉBEC (2005) *Sacs dégradables – Propriétés et allégations environnementales*, 21 p.
- 9 www.e-leclerc.com/c2k/portail/decouvrir/environnement_sac03.asp
- 10 www.mec.ca
- 11 MARTIN, D. (2003) *Taxe sur les sacs plastiques : le modèle irlandais prouve son efficacité*. www.novethic.fr/novethic/site/article/imprimer.jsp?id=34033
- 12 www.stephantremblay.com/?action=communiquer&id=87&page=1

"En ville,
sans ma voiture!"

LE 22 SEPTEMBRE

Vendredi, Animation toute la journée
et Spectacle de **Polémil Bazar**
à **19h30** à place D'Youville



Poursuite du projet Dans Portneuf, ma part, je la fais !

Andréanne Bilodeau et Jean-Michel Pépin, chargés de projet
Table de concertation en environnement de Portneuf

La première phase du projet *Dans Portneuf, ma part, je la fais !* qui s'est déroulée en 2005 dans la région de Portneuf a permis de sensibiliser et d'informer un groupe-pilote de 80 participants, composé de citoyens et d'élus municipaux volontaires, à propos de sujets touchant les changements climatiques et le développement durable. L'objectif de ce projet, piloté par la Table de concertation en environnement de Portneuf (TCEP), était de faire en sorte que les citoyennes et citoyens de la MRC de Portneuf se sentent concernés par l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière à ce qu'ils adoptent des comportements écocitoyens dans leur vie de tous les jours.

À la suite du succès de la phase I et dans un contexte où le gouvernement provincial s'est doté d'un plan d'action sur les changements climatiques, la TCEP est convaincue du bienfondé de son projet et a procédé, le 7 juin dernier, au lancement de la phase II. Ce deuxième volet amènera les membres du groupe-pilote à étendre leur influence et à agir en tant « qu'agents de changement » auprès de la population portneuvoise, c'est-à-dire qu'ils interviendront activement sur des thèmes aussi variés que le transport durable et la conduite écoénergétique, les 3RV, la consommation responsable, l'efficacité énergétique, l'agriculture biologique et l'agriculture soutenue par la communauté.

La deuxième phase du projet intègre également un volet municipal et scolaire. Les démarches entreprises avec les 18 municipalités de la MRC de Portneuf visent à informer les élus municipaux et à obtenir leur engagement à adopter et à mettre en vigueur un plan d'action pour réduire leurs émissions de GES. En partenariat avec 2 écoles secondaires de la région, des ateliers d'information sur les changements climatiques seront donnés dans différents groupes durant l'automne 2006. Les élèves seront appelés à choisir et à évaluer une problématique en lien avec les GES et à poser des actions concrètes pour résoudre le problème.

De plus, plusieurs personnes, entreprises et organismes ont fait part de leur intérêt à mettre en place un groupe Ma part, je la fais! dans leur région. Comme le programme initial avait et a toujours pour objectif de créer une émulation dans les communautés et de favoriser l'adoption de comportements écologiques, les responsables du projet sont actuellement à élaborer une trousse de démarrage pour de tels groupes.

Il est important de signaler que ce projet régional a vu le jour grâce à l'appui d'Environnement Canada (programme ÉcoAction), du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), du Réseau action climat Canada, de la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA), du Centre local de développement (CLD) de Portneuf et du député provincial de Portneuf et adjoint parlementaire au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, monsieur Jean-Pierre Soucy.

Toute la population de la MRC de Portneuf est invitée à « faire sa part » pour notre planète, pour ceux qui l'habitent et pour ceux qui l'habiteront demain. Les personnes intéressées à s'impliquer activement dans le groupe-pilote ou à démarrer un groupe Ma part, je la fais! dans leur communauté ou leur entreprise peuvent communiquer avec Andréanne Bilodeau ou Jean-Michel Pépin, chargés de projet, au (418) 337-1398, poste 5 ou encore à mapart@tcep.qc.ca. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la TCEP au www.tcep.qc.ca.

Parce que chaque geste compte... C'est le temps d'**AGIR** ensemble!🌱



Kiosque lors du lancement officiel de la phase 2 du projet « Dans Portneuf, ma part, je la fais! » le 7 juin 2006.

© Richard Côté

Deux nouveaux sentiers de randonnée aménagés par la CAPSA

Chantal Leblanc, chargée de projet
Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)

Dans le but de développer des activités récréotouristiques dans son bassin versant, la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA) est heureuse d'inviter la population à parcourir deux nouveaux sentiers de randonnée aménagés à l'automne dernier dans les secteurs du lac Simon et des lacs Long et Montauban.

Le sentier du lac Simon, d'une longueur de 7200 m, a été réalisé de façon à rejoindre les sentiers déjà existants en périphérie du lac et il permet l'observation de paysages exceptionnels. De plus, par des panneaux d'interprétation, les randonneurs sont sensibilisés au respect du milieu forestier et des ressources naturelles qui y sont associées. On accède à ce sentier en se rendant au centre-vacances du lac Simon, en prenant à droite sur le chemin Berthiaume (route graveleuse) jusqu'au bout.

Dans le secteur des lacs Long et Montauban, un sentier de 5000 m a également été aménagé. Il relie les sentiers de portage réalisés en 2004 et crée ainsi une boucle de près de 9 km. Le sentier, accessible été comme hiver, permet aux randonneurs d'accéder à sept lacs du territoire de Saint-Alban et leur offre la possibilité de s'adonner à plusieurs activités de plein air telles que la pêche sportive et le canot-camping. On accède à ce sentier en se rendant sur le territoire du Comité d'aménagement des lacs de Saint-Alban (CALSA).

La CAPSA espère que la mise en place de tels attraits récréotouristiques favorisera l'utilisation durable des milieux forestiers tout en sensibilisant les usagers à l'importance de protéger les ressources naturelles en périphérie de nos plans d'eau.

Les randonneurs sont invités à se procurer les cartes des sentiers au coût de 1\$ au bureau de la CAPSA ou en téléphonant au (418) 337-1398.

Ces sentiers ont été aménagés grâce à la participation financière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi que du groupe Chantiers jeunesse.

La CAPSA

Créée en 1987, la CAPSA est un organisme à but non lucratif qui soutient et harmonise le développement et la mise en valeur du bassin versant de la rivière Sainte-Anne. Outre l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant, le développement d'activités récréotouristiques en lien avec le bassin versant fait partie intégrante des objectifs de l'organisme. 📧

Pour renseignements :

Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)

Chantal Leblanc, directrice adjointe

Tél. : (418) 337-1398, poste 4

Courriel : c.leblanc@capsa-org.com



Sentier aménagé dans le secteur du lac Simon

© Louis M. Landry

La région de la Capitale-Nationale : un pôle d'excellence en recherche et développement en foresterie

Audrée Morin, assistante de projet
Association forestière Québec métropolitain

Saviez-vous que la région de la Capitale-Nationale renferme la plus importante concentration de chercheurs au Canada ? En fait, la région est un pôle technologique mondial en matière de recherche et développement dans le secteur forestier. On y trouve une très grande concentration d'institutions d'enseignement, de centres de recherche et de chercheurs dans ce domaine. On compte plus de 185 chercheurs en foresterie dans la région, ce qui représente 46 % des chercheurs dans ce domaine au Québec. Cette centralisation favorise les investissements et attire des chercheurs de l'étranger.

Les chercheurs qui orientent leurs travaux vers la transformation du bois essaient de trouver des méthodes plus efficaces dans des domaines variés comme les techniques d'usinage, de séchage et de classement du bois, l'automatisation et l'informatisation des procédés d'usinage, de sciage et de séchage, la modification et la transformation chimique du bois ainsi que le développement de nouveaux procédés et de nouveaux produits de préservation du bois. Forintek, (l'institut de recherche sur les produits du bois au Canada), le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et l'Université Laval sont les principaux centres de recherche du Québec et de la région en matière de produits du bois.



Centre de recherche sur le bois

Du côté des recherches sur l'écosystème forestier et son aménagement, les chercheurs se penchent sur plusieurs enjeux. Ils étudient, entre autres :

- l'état de la forêt, son utilisation et son évolution;
- le maintien de la dynamique et des fonctions des forêts naturelles du Québec;
- l'utilisation polyvalente du territoire et une gestion intégrée des multiples ressources et fonctions du milieu forestier;
- la participation de la population québécoise, des multiples utilisateurs du territoire et des communautés régionales et locales dans la gestion des forêts;
- les retombées socioéconomiques de l'activité forestière;
- les hypothèses, les calculs et le suivi de possibilités forestières;
- la protection des forêts contre les insectes ravageurs, les maladies des arbres et les incendies forestiers.



Direction de la recherche forestière du MRNF

Le maintien du pôle d'excellence en recherche et développement de la foresterie et de la transformation du bois constitue une priorité pour la région et nous pouvons être fiers de toutes les connaissances forestières qui se développent ici.

Vous êtes maintenant curieux d'apprendre de quelle façon s'effectuent les recherches en laboratoire ou en salle de simulation ? Nous vous invitons à explorer les différents centres de recherche présents à Québec. Vous serez impressionné de découvrir quels sont les types de recherche effectués ainsi que leur rôle et leur importance. Vous constaterez que certaines recherches contribuent à révolutionner le milieu forestier et le monde de l'industrie forestière.

Deux centres de recherche vous ouvrent leurs portes dans la région :

- le Centre de recherche sur le bois de l'Université Laval, le vendredi 29 septembre 2006 à 15 h. Réservation obligatoire. Pour vous inscrire, consultez son site Internet au www.crb.ulaval.ca ou appelez au (418) 656-2131, poste 13412.
- la Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le dimanche 6 mai 2007. Réservation obligatoire. Pour vous inscrire, téléphonez au (418) 643-7994, poste 6661.

Pour plus de détails ou pour d'autres visites, consultez le Répertoire touristique et éducatif forestier de la région de la Capitale-Nationale au www.afqm.org.

Sources :

CONSULTANTS FORESTIERS DGR INC *Portrait du milieu forestier, région de la Capitale-Nationale*, décembre 2004.

Site Internet du Centre de recherche du bois : www.crb.ulaval.ca.

Site Internet de FORINTEK Canada Corp. : www.forintek.ca.

Le Feuillet express de l'Association forestière Québec métropolitain

Une mine d'information et de connaissances sur le milieu forestier!



Véronique Audet, ing. f., M. ATDR
Association forestière Québec métropolitain

Le Feuillet express de l'Association forestière Québec métropolitain est un outil électronique de transfert de connaissances et d'information sur le milieu forestier destiné aux différents intervenants régionaux. Plusieurs recherches, événements, activités de formation, outils de transfert et communiqués de presse y sont diffusés.

Le Feuillet express de l'Association forestière Québec métropolitain est un outil électronique de transfert de connaissances et d'information sur le milieu forestier destiné aux différents intervenants régionaux. Plusieurs recherches, événements, activités de formation, outils de transfert et communiqués de presse y sont diffusés.

Le transfert de connaissances favorise le développement régional en permettant aux intervenants d'être mieux informés sur les dernières recherches effectuées, sur les formations qui sont offertes et sur l'actualité forestière. Les intervenants peuvent donc être plus au fait des dernières nouveautés sur le milieu forestier régional, sa gestion, son aménagement et son développement. Le Feuillet express vous permettra de mieux connaître les travaux de recherche

de nos partenaires (particulièrement des centres de recherche de la région), d'être informé des activités de formation, des événements et de l'actualité forestière régionale et d'améliorer vos connaissances sur le milieu forestier.

Vous trouverez ci-dessous un article portant sur les résultats d'études réalisées par le Service canadien des forêts. Vous pourrez avoir une idée du type d'outils de transfert de connaissances que vous pourriez obtenir en recevant notre Feuillet express.

Inscrivez-vous sans frais dès maintenant en fournissant vos coordonnées complètes et votre adresse électronique à veronique.audet@afqm.org.

Corsaire
DESIGN ÉDITION

Laissez-vous séduire...

Les idées bourgeonnent toujours chez Corsaire design édition. C'est pourquoi nous vous proposons notre première collection de cartes de souhaits.

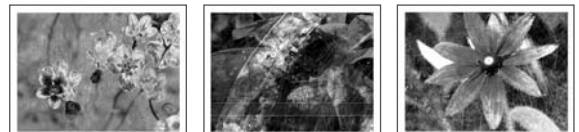
Pour toutes occasions, alliant création et environnement et fait de papier 100% postconsommation.

Vous pouvez vous les procurer en nous écrivant par courriel à info@corsairedesign.com*

coût unitaire: 2 \$

la collection: 10 \$

* Frais de poste et taxes en sus.



Bois brûlés : optimiser la récupération en conservant la biodiversité

Tiré intégralement de l'Éclaircie n° 26 du Service canadien des forêts
Association forestière Québec métropolitain

Dans le contexte actuel d'une baisse de la possibilité forestière, la récupération des bois brûlés en forêt boréale devient une mesure importante pour maintenir l'approvisionnement en bois de l'industrie forestière. Toutefois, les stratégies de récupération des bois brûlés doivent aussi assurer la conservation de la biodiversité.

Grâce aux études sur les successions d'insectes après incendie menées dans la pessière noire du parc des Grands-Jardins, des chercheurs du Service canadien des forêts ont tracé les grandes lignes d'une procédure de récupération permettant de réduire les pertes dues au longicorne noir, tout en préservant la biodiversité.

Les forêts brûlées fournissent des habitats pour un grand nombre d'espèces fauniques. Par exemple, le pic à dos noir profite de la soudaine surabondance d'insectes dans les brûlis. Cependant, l'un des insectes dont raffole cet oiseau, le longicorne noir, préoccupe l'industrie forestière. En effet, les gros arbres peu brûlés à haute valeur commerciale sont aussi la cible de prédilection du longicorne. Puisque les dégâts provoqués par les larves dans le bois peuvent, après un ou deux ans, en diminuer grandement la valeur économique, il importe aussi de récupérer rapidement les bois brûlés

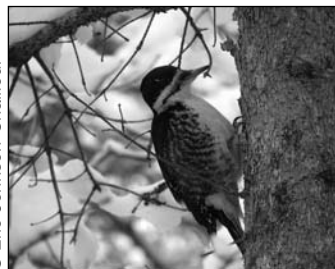
- 2) les peuplements peu accessibles et coûteux à récupérer, par exemple ceux situés dans les zones où le réseau routier n'est pas développé, devraient être dédiés à la conservation de la biodiversité;
- 3) les peuplements d'arbres de fort diamètre mais sévèrement brûlés devraient être récupérés au cours de la deuxième année, puisque ces arbres sont beaucoup moins affectés par les insectes;
- 4) la récupération des peuplements d'arbres de plus petit diamètre, qu'ils soient légèrement ou sévèrement brûlés, ne semble pas problématique pour l'instant puisqu'ils sont moins économiquement attrayants pour l'industrie; ces peuplements supportent également une faune d'insectes du sol comparable aux peuplements d'arbres de fort diamètre, ce qui leur confère une valeur de conservation de la biodiversité.

- 1) au cours de l'année suivant un incendie, la récupération des arbres brûlés pourrait être d'abord dirigée vers les peuplements légèrement brûlés d'arbres de fort diamètre et faciles d'accès, c'est-à-dire vers les peuplements les plus rentables, mais aussi les plus vulnérables aux attaques des longicornes;



Brûlis, parc des Grands-Jardins

© G. Pelletier



© Eric Johnson-Chalifour

Pic à dos noir

Ainsi, destinés à l'origine à mieux connaître la faune qui colonise les forêts brûlées et les conditions requises pour favoriser cette colonisation, ces travaux de recherche trouvent aussi des applications essentielles à l'aménagement forestier durable. Ces résultats permettent de raffiner les pratiques et de proposer des solutions de récupération conciliant les préoccupations socioéconomiques et écologiques.



Longicorne noir

© Véronique Audet, AFQM



Papiers White BirchSM
DIVISION STADAONA S.E.C.

Au fil du temps...

En 1927, il y avait l'Anglo, puis en 1974 Papeterie Reed, en 1988 Daishowa, en 2001 Papier Stadacona et maintenant Papier White Birch. Au fil du temps, nous sommes devenus des spécialistes du recyclage des vieux papiers et cartons. Il n'en fallait pas moins pour assurer la pérennité de l'entreprise et des emplois qui y sont reliés. C'est le défi du développement durable auquel nous sommes tous confrontés

Stadacona



Corsaire

DESIGN ÉDITION

Concepteur officiel du Bulletin d'information
du CRE-Capitale nationale

Tél. : 418.525.7707 | Téléc. : 418.524.4112

Courriel : info@corsairedesign.com



Qu'est-ce que le CRE-Capitale nationale ?

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif créé en 1989.

Il regroupe des organismes, des associations, des institutions, des entreprises et des individus ayant à cœur la promotion du développement durable et la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité. Ses actions se concentrent particulièrement dans la région administrative 03.

Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs associées à l'environnement le développement durable et la gestion

intégrée des ressources auprès de la population et des décideurs.

Sa stratégie privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion. Il œuvre principalement dans les dossiers touchant l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau, le transport, les milieux naturels et l'éducation relative à l'environnement.

Le CRE-Capitale nationale mise également sur la diffusion de l'information et sur le dynamisme de ses membres pour faire de l'environnement une priorité régionale.

Oui, je deviens membre du CRE-Capitale nationale !

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif (OBNL) | <input type="checkbox"/> 1 AN (20,00 \$) | <input type="checkbox"/> 3 ANS (50,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> Membre individuel | <input type="checkbox"/> 1 AN (10,00 \$) | <input type="checkbox"/> 3 ANS (25,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> Autre (entreprises, municipalités, OBL, institut...) | <input type="checkbox"/> 1 AN (75,00 \$) | <input type="checkbox"/> 3 ANS (180,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> Bulletin (gratuit pour les membres) | <input type="checkbox"/> 10,00 \$ PAR ANNÉE | |

NOM DE L'ORGANISME

NOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE

CODE POSTAL

NO TÉLÉPHONE

NO TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

PAIEMENT :

Chèque joint Argent VISA MASTERCARD

Numéro de carte : _____ Date d'expiration : _____

Prière de libeller votre chèque à l'ordre de

**Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale
(CRE-Capitale nationale)**

870, avenue Salaberry, bureau 312, Québec, (Québec), G1R 2T9 • www.cre-capitale.org

Téléphone : (418) 524-7113 • Télécopieur : (418) 524-4112 • Courriel : info@cre-capitale.org

Organismes environnementaux à but non-lucratif

Accès transports viables • Amis de la Terre de Québec • Amis de la Vallée du Saint-Laurent • APEL lac Saint-Charles • Arche écologique Château-Richer • Association des amis du Cap Tourmente • Association forestière Québec métropolitain • Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc. • Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement • Centre d'interprétation du Parc de la falaise et de la chute Kabir Kouba • Centre de gestion des déplacements • Club des ornithologues de Québec inc. • Comité de valorisation de la rivière Beauport • Commission sur la qualité de l'environnement de la Municipalité de Lac-Beauport • Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge • Conseil de bassin de la rivière Montmorency • Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles (CBRSC) • Conservation Faune Aquatique Québec inc. • Consortium Écho-Logique • Corporation d'actions et de gestion environnementale de Québec • Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne • Corporation de restauration de la Jacques-Cartier • ENvironnement JEUness • Front Vert ou Association étudiante-Collège François-Xavier-Gaméau • Promo-Vélo • Québec'ERE • Société de développement de la rivière Saint-Charles • Société Provancher d'histoire naturelle du Canada • Table de concertation en environnement de Portneuf • Union des citoyens des deux rivières • Virage vert, matières résiduelles Québec • Vivre en ville

Milieu socio-économique, communautaire et syndical

Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie • Armée du Salut • Carrefour Tiers-Monde • Centrale des syndicats du Québec – centre de documentation • Centre d'alphabétisation L'Ardoise • Centre l'Étape inc. – SAE • Conseil central de Québec-Chaudières-Appalaches • Corsaire design édition • La Commode, Fripes et Trouvailles • Mont Saint-Sacrement (Hôtel) • Nuages en pantalon • Recyclage Vanier • Ressourcerie Lac-Saint-Charles • Syndicat de l'enseignement de la région de Québec • Théâtre Périscope

Milieu agricole et forestier

Agence des forêts privées de Québec – 03 • Conseil de l'industrie forestière du Québec • Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la rive Nord (Québec) • Forêt Montmorency

Milieu de la santé

Agence de développement de réseaux locaux et de services de santé et de services sociaux • Association de lutte contre l'Ambrosia

Milieu de l'éducation et de la recherche

Association des biologistes du Québec • Commission scolaire de la Capitale • Explos-Nature • Groupe de recherche appliquée en macroécologie • INRS-ETE

Gouvernements locaux et régionaux

Caisse populaire Desjardins de Saint-Dominique • Centre de recherche pour la défense Valcartier • Centre local de développement de Québec • Communauté métropolitaine de Québec • Municipalité de Lac-Beauport • Municipalité de Saint-Pierre-Île-d'Orléans • Municipalité régionale de comté de Charlevoix • Parc national de la Jacques-Cartier • Parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie • Réseau de Transport de la Capitale • Ville de Québec

Milieu industriel et des entreprises à but lucratif

Alcoa – Aluminerie de Deschambault • Foramec Inc. • Greden inc. • Groupe DESFOR • Hydro-Québec • Papiers Stadacona • Sani-Gestion (Onyx) • Tecsub Inc • Transfert Environnement • Bureau du Député de Louis-Saint-Laurent